

PERSONNEL

Une convention est signée avec la Fédération Sportive et Culturelle de France à AUXERRE afin de former un agent au B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

FINANCES

- Vote des Comptes Administratifs

Le Maire présente les différents Comptes Administratifs pour l'année 2009 puis quitte la salle après avoir laissé la présidence à Christian DELHOUME (doyen).

Le Conseil Municipal procède au vote des Comptes Administratifs et adopte les Comptes de Gestion du Trésorier de Sens Municipale concernant les Budgets Principal, de l'Eau et de l'Assainissement dont les écritures sont conformes à celles du Maire.

1/ BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement

Dépenses	2 178 577.97
Recettes	<u>1 681 620.94</u>

Résultat global de clôture	+ 496 957.03
----------------------------	--------------

Section d'investissement

Dépenses	858 526.68
Recettes	<u>757 433.72</u>

Résultat de clôture	- 101 092.96
---------------------	--------------

Restes à réaliser en dépenses	941 117.00
Restes à réaliser Recettes	<u>644216.00</u>

- 296 901.00

Résultat global de clôture	+ 98 963.07
-----------------------------------	--------------------

2/BUDGET DE L'EAU :

Section d'exploitation

Dépenses	71 510.97
Recettes	<u>136 113.07</u>

Résultat de clôture + 64 602.10

Section d'investissement

Dépenses	7 885.62
Recettes	<u>98 815.73</u>

Résultat de clôture + 90 930.11

Résultat global de clôture + 155 532.21

3/ BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section d'exploitation

Dépenses	94 605.23
Recettes	<u>196 669.14</u>

Résultat de clôture + 102 063.91

Section d'investissement

Dépenses	0
Recettes	<u>557.32</u>

Résultat de clôture + 557.32

Résultat global de clôture + 102 621.23

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

La loi de finances pour 2010 a mis en œuvre une réforme de la fiscalité locale en supprimant la Taxe Professionnelle. Celle-ci est remplacée à titre transitoire par une dotation de l'Etat qui compense intégralement les pertes fiscales liées à la réforme.

Les bases des 3 autres taxes dites « Taxes ménage » ne sont pas modifiées. Les taux sont inchangés pour 2010 :

- Taxe d'habitation : 4.82 %
- Taxe foncier bâti : 8.28 %
- Taxe foncier non bâti : 26.35 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Les résultats de l'exercice 2009 sont repris dans les Budgets Primitifs 2010.

Le Budget Principal est équilibré :

- **section de fonctionnement**

Dépenses : 2 227 936.07 €

Recettes : 2 227 936.07 €

- **section d'investissement**

Dépenses : 1 610 440.96 €

Recettes : 1 610 440.96 €

Le Budget de l'Eau est équilibré :

- **section de fonctionnement**

Dépenses : 147 722.10 €

Recettes : 147 722.10 €

- **section d'investissement**

Dépenses : 128 730.11 €

Recettes : 128 730.11 €

Le Budget de l'Assainissement est équilibré :

- **section de fonctionnement**

Dépenses : 224 063.91 €

Recettes : 224 063.91 €

- **section d'investissement**

Dépenses : 40 647.32 €

Recettes : 40 647.32 €

SERVICE ADOS

- Par décision en date du 29 mars 2010, une régie de recettes a été créée au service ados.
Par arrêté en date du 29 mars 2010 un régisseur a été nommé afin d'encaisser le montant des activités de ce service.

Le Conseil Municipal accepte d'allouer une indemnité de responsabilité au régisseur désigné, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

- Le Conseil Municipal décide de participer aux activités du service ados à hauteur de 50 % pour les activités comprises entre 15 et 40 € et 75 % pour les activités supérieures à 40 €.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

- La convention d'objectifs et de financement est renouvelée pour une durée de 3 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement des prestations de service auprès du Centre de Loisirs, du Service Ados et de la Petite Enfance.

- le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs des mercredis à la journée et des vacances à la semaine.

La valeur d'un bon CAF étant supérieur au prix de journée (3.55 € au 1^{er} avril 2010), il convient de réviser les tarifs comme suit :

Quotient familial	A.L.S.H. Mercredi à la journée A compter du 01/04/2010	A.L.S.H. Vacances à la semaine A compter du 01/04/2010
	En Euro	En Euro
0 à 89	3.60	16.20
90 à 169	3.76	16.92
170 à 207	3.98	17.91
208 à 273	4.05	18.23
274 à 351	4.97	22.37
352 à 432	6.65	29.93
433 à 677	7.75	34.88
678 à 1082	8.30	37.35
1083 et +	8.66	38.97
Extérieurs	10.59	47.66

- Le Conseil Municipal accepte de signer une convention avec ALOHA Evasion – Lac d’Orient à Mesnil Saint Père pour 2 semaines de séjour en juillet (du 19 au 30 juillet 2010).

Le règlement des activités du Centre de Loisirs s’effectuera à l’inscription.

TRAVAUX

CONSTRUCTION D’UNE MAISON D’ACCUEIL DE JEUNES ET DE LOISIRS

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les dossiers de marchés avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Terrassements – voiries – réseaux

SAS TPA – Chemin des Ruelles 89380 APPOIGNY

Montant : **84 967.90 € H.T.**

Lot 2 : Gros œuvre

SA FONTAINE – ZI des Vauguilletes 89100 SENS

Montant : **101 193.77 € H.T.**

Lot 3 : Ossature bois, veture

SARL CHEMOLLE – 2 Chemin de Rateau 89190 LES SIEGES

Montant : **136 450.00 € H.T.**

Lot 4 : Couverture, étanchéité, zinguerie

SARL DITEC CHARPIN – 9 boulevard du Pont Neuf ZI des Sablons 89100 SENS

Montant : **27 678.06 € H.T.**

Lot 5 : Plâtrerie

Sarl SCOBAT – 60 Route de Paris 89210 CHAMPLOST

Montant : **19 309.04 € H.T.**

Lot 6 : Menuiserie extérieure, intérieure

FORCLUM PORTE DE BOURGOGNE

ZI des Isles – BP 125 89002 AUXERRE CEDEX

Montant : **100 000.00 € H.T.**

Lot 7 : Ascenseur

OTIS – 3 Place de la Pyramide – La Défense

92800 PUTEAUX

Montant : **21 900.00 € H.T.**

Lot 8 : Plomberie, appareils sanitaires

CSM Climatique - 105 rue des Mignottes Bat 4C 6 B

89000 AUXERRE

Montant : **3 403.05 € H.T.**

Lot 9 : Electricité, chauffage, ventilation
FORCLUM PORTE DE BOURGOGNE
ZI des Isles – BP 125 89002 AUXERRE CEDEX
Montant : **53 500.00 € H.T.**

Lot 10 : Panneaux photovoltaïques
SARL DITEC CHARPIN – 9 boulevard du Pont Neuf ZI des Sablons
89100 SENS
Montant : **38 041.00 € H.T.**

Lot 11 : Revêtement, carrelage, faïences, sol souple
DAVID ENTREPRISES SARL
6 avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE
Montant : **21 800.00 € H.T.**

Lot 12 : Peinture
SARL LEROY SEB DECO – 27 route du Bignon
45 210 FERRIERES EN GATINAIS
Montant : **15 804.56 € H.T.**

MONTANT TOTAL : 624 047.38 € H.T.

ECOLE MATERNELLE

Un devis est retenu auprès de l'entreprise Guy PELE à GRON pour effectuer le changement du chauffe-eau à gaz (998 € H.T). Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général de l'Yonne.

MAISON DE L'ENFANCE

Un devis est retenu auprès de l'Entreprise SENS MIROITERIE à SAINT CLEMENT pour effectuer le changement de la porte d'entrée (2 474.94 € H.T). Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général de l'Yonne.

ROUTE DE BEL AIR

Un devis est retenu auprès de l'entreprise COLAS/NOVELLO à SAINT CLEMENT pour la réfection d'un petit aqueduc sur la route de Bel Air (4290 € H.T). Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général de l'Yonne.

BATIMENTS COMMUNAUX

Le contrat d'entretien des vitres des bâtiments communaux est renouvelé pour 2010 avec l'Entreprise ESN à SENS.

AFFAIRES DIVERSES

- Le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général de l'Yonne concernant le rattachement de GRON au Collège de PARON. Les dispositions relatives au changement de secteurs entreront en vigueur en septembre 2011 pour les élèves de 6^{ème}. Les élèves ayant commencé leur scolarité au Collège Mallarmé pourront la terminer dans cet établissement.
- Par courrier du 12 mars 2010, Madame Hélène BRETON, 5 rue Albert Meunier à GRON, interpelle la municipalité afin que celle-ci fasse un geste de solidarité envers les Communes sinistrées de Vendée et de Charente Maritime (La Faute sur Mer, l'Aiguillon, etc...). Le Conseil Municipal décide de verser 1 € par habitant soit 1 308 € auprès de la Fondation de France – solidarité tempête BP 22 72008 PARIS

- Zone d'urbanisation future

Après débat, les élus souhaitent obtenir de Brennus Habitat quelques précisions chiffrées en fonction des divers projets proposés.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Martine BOULAY signale qu'une vitre a été dégradée à l'école maternelle par 3 enfants dont les noms sont connus. Une déclaration sera faite auprès des assurances des parents.

René VIRATELLE demande s'il est possible de réparer la dalle souple sur l'aire de jeux des enfants au complexe sportif.

Jean-Paul ROUX fait part de sa participation à l'Assemblée Générale des Jardins de la Croisière.

Il demande s'il est possible de faire un courrier à tous les propriétaires du Chemin de contre-halage afin de les prévenir que des travaux d'entretien vont être entrepris par cette association.

Stéphane PERENNES fait part d'une remarque de la part d'Olivier LELARGE sur le fait que des commerçants ambulants s'installent à GRON le jeudi. Le Maire répond qu'il n'a le droit d'interdire cette activité commerciale que pour maintenir la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique, mais qu'il ne peut en aucun cas empêcher la concurrence avec les commerçants de GRON.

Stéphane PERENNES demande si le boulanger a signé son bail et signale que l'abribus rue des Courois a été cassé par un adolescent dont le nom est connu.

La séance est levée à 23 h 15.

Le Maire,
Gilles MILLES.